ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 14909

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les inquiétudes manifestées par les présidents des caisses d'allocations familiales (CAF) au sujet du projet de transfert de la responsabilité de la gestion financière du revenu minimum d'insertion aux conseils généraux. Celle-ci étant actuellement assurée par les caisses d'allocations familiales, ils s'inquiètent notamment du risque de suppression d'emplois qui pourrait s'ensuivre si les conseils généraux décidaient d'assurer directement cette gestion. Ne pourrait-on prévoir une possibilité de conventionnement afin de supprimer ce risque.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a préparé un projet de loi portant décentralisation du revenu minimum d'insertion (RMI) et instaurant un revenu minimum d'activité (RMA) adopté par le Sénat le 27 mai 2003. Le projet de décentralisation du RMI s'inscrit dans le processus général de décentralisation annoncé par le Premier ministre le 28 février 2003. Pour le RMI le Gouvernement mise sur la responsabilité et la proximité des gestionnaires en confiant aux départements la pleine responsabilité de l'insertion et le financement de l'allocation. S'agissant de la gestion technique de la prestation, assurée par les caisses d'allocations familiales (CAF), le projet de loi du Gouvernement réaffirme, dans son article 13, le principe selon lequel le service de l'allocation est assuré par les CAF, avec lesquelles les départements passeront des conventions, dont les règles générales seront déterminées par décret. Les caisses d'allocations familiales ont développé un savoir-faire et une efficacité incontestée dans le traitement de ces dossiers : ils sont traités en moins de dix jours et près de la moitié des bénéficiaires du RMI sont contrôlés chaque année. L'expertise et la connaissance des publics en difficulté acquises par les caisses d'allocations familiales sont reconnues dans le projet de loi proposé par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Grand
Circonscription : Hérault (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14909
Rubrique : État
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2124
Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7431